



Donner congé à son locataire en cours de bail (pour travaux)

Par **byzantine**, le **15/06/2019** à **23:38**

Bonjour

je Souhaiterais résilier un bail d'un locataire (qui accessoirement ne pas pas son loyer) pour y réaliser des travaux de rénovation.

puis je résilier ce bail en cours de route ou dois je attendre l'echeance Du bail ?

Merci pour votre aide et votre retour

Par **janus2fr**, le **16/06/2019** à **09:33**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas résilier le bail en cours pour ce motif, vous ne pourrez qu'utiliser le motif légitime et sérieux pour ne pas reconduire le bail à l'échéance.

Si votre locataire ne paie pas son loyer, c'est déjà un motif légitime et sérieux de non reconduction...